

Les paysages agricoles dominent toujours le territoire français

Au nord d'une ligne joignant l'estuaire de la Gironde aux Vosges, les sols agricoles, cultivés ou toujours en herbe, dépassent les espaces naturels, sols boisés et landes, maquis ou garrigues. Au sud, les espaces naturels sont plus représentés, bien que plusieurs régions soient cependant de grandes régions agricoles. Les espaces naturels dominent aussi dans les départements d'outre-mer.

En 2010, le territoire métropolitain non artificialisé se répartit en 56 % de sols agricoles et 44 % de sols naturels, boisés, landes et friches, sols nus naturels et zones humides. Les sols agricoles dépassent la moyenne nationale dans douze régions : le Nord-Pas-de-Calais (84 %), la Basse-Normandie (81 %), les Pays de la Loire (78 %), la Picardie (78 %), le Poitou-Charentes (75 %), la Haute-Normandie (74 %), la Bretagne (71 %), le Centre et la Champagne-Ardenne (66 %), l'Île-de-France et l'Auvergne (63 %) et la Bourgogne (62 %). Dans neuf de ces régions, les terres cultivées dépassent les deux tiers des sols agricoles, moyenne nationale. Dans les trois autres, la Basse-Normandie, l'Auvergne et la Bourgogne, les surfaces toujours en herbe sont supérieures aux tiers.

Les sols naturels sont surtout au Sud et à l'Est

Les dix régions à occupation naturelle supérieure à la moyenne nationale se situent au sud d'une diagonale reliant l'estuaire de la Gironde aux Vosges. Les sols naturels atteignent 86 % du territoire en Corse, 76 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 68 % en Languedoc-Roussillon, 62 % en

Rhône-Alpes, 59 % en Aquitaine, 54 % en Franche-Comté, 51 % en Alsace, 47 % en Limousin, 45 % en Lorraine et 44 % en Midi-Pyrénées. L'Alsace et le Languedoc-Roussillon sont les seules régions à occupation dominante naturelle où, parmi les sols agricoles, la part des sols cultivés dépasse la moyenne nationale. Dans les huit autres régions c'est la part des surfaces toujours en herbe qui dépasse cette moyenne. Dans les départements d'outre-mer, les sols naturels dominants sont associés à des sols cultivés à la Réunion, à des surfaces toujours en herbe en Guadeloupe et en Martinique.

Selon les régions, 4 à 31 % des sols sont artificialisés

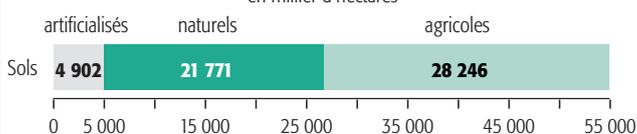
En 2010, les sols artificialisés occupent 9 % du territoire. Ils occupent une surface importante en Île-de-France (31 %) et en Nord-Pas-de-Calais (17 %) ainsi qu'en Martinique (16 %). Dans les autres régions, ils oscillent entre 4 % en Corse et 13 % en Alsace.

Entre 2006 et 2010, les cultures sont bénéficiaires des échanges avec les sols en herbe

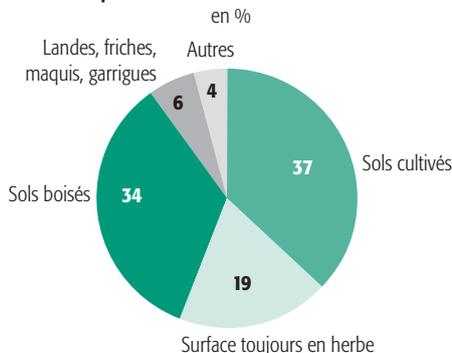
Entre 2006 et 2010, les sols agricoles perdent 339 000 hectares au profit des sols artificialisés ➤

Répartition du territoire métropolitain en 2010

Les sols agricoles occupent plus de la moitié des surfaces en millier d'hectares



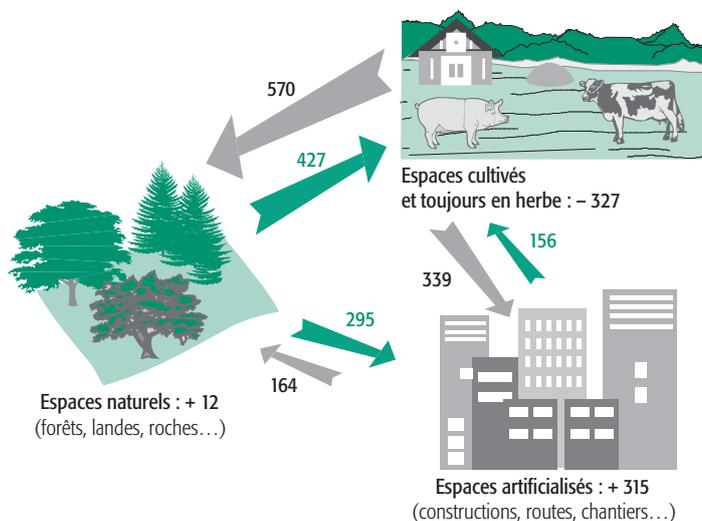
Occupation des sols non artificialisés en %



Source : SSP - Agreste - Teruti-Lucas

Changements d'occupation entre 2006 et 2010 en métropole en millier d'hectares

Des échanges aux dépens des sols agricoles



Occupation 2010	Occupation 2006			Total 2010
	Sols artificialisés	Sols cultivés et toujours en herbe	Sols naturels	
Sols artificialisés	4 268	339	295	4 902
Sols cultivés et en herbe	156	27 662	427	28 245
Sols naturels	164	570	21 038	21 772
Total 2006	4 588	28 572	21 760	54 919

La lecture en ligne indique quelle était l'occupation en 2006 des points qui ont l'occupation X en 2010 (origine). En fin de ligne, on lit la surface totale de l'occupation X en 2010.

La lecture en colonne indique quelle est l'occupation en 2010 des points qui avaient l'occupation X en 2006 (devenir). En bas de colonne, on lit la surface totale de l'occupation X en 2006.

La diagonale indique les surfaces des points qui n'ont pas changé d'occupation.

Source : SSP - Agreste - Teruti-Lucas

Source : SSP - Agreste - Teruti-Lucas

Pour en savoir plus...

■ « L'artificialisation atteint 9 % du territoire en 2009 », *Agreste-primeur*, n° 246, juillet 2010

■ « L'utilisation du territoire en 2009 », *Agreste Chiffres et Données agriculture*, n° 213, août 2010

■ « Les prairies alimentent les changements fonciers », *Agreste-primeur*, n° 168, septembre 2005

■ « Les paysages agricoles se redessinent », *Agreste-primeur*, n° 217, novembre 2008

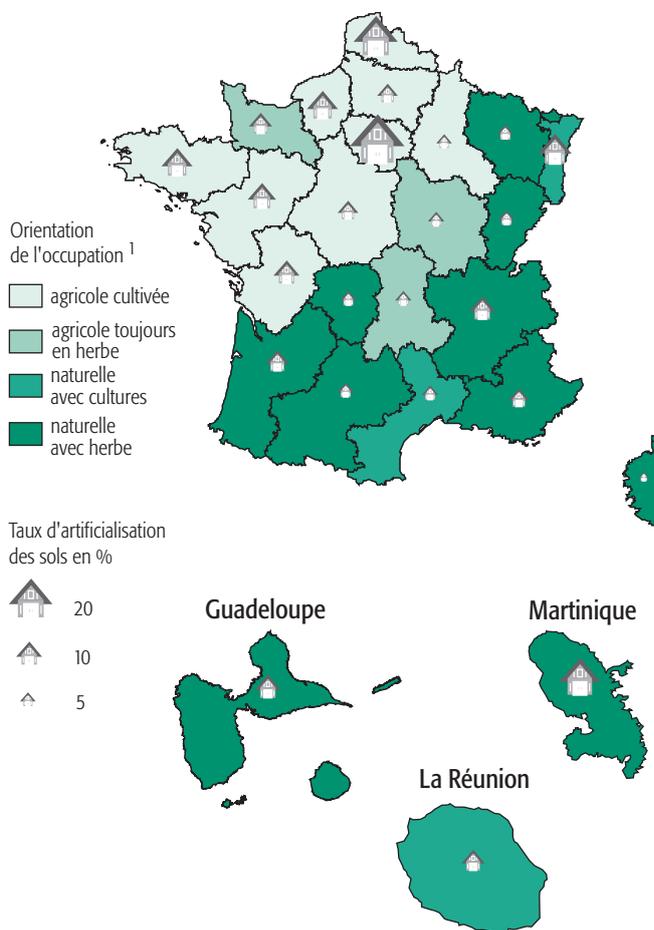
■ « La maison individuelle grignote les espaces naturels », *Agreste-primeur*, n° 219, janvier 2009

et le site Internet du SSP : www.agreste.agriculture.gouv.fr

> et 570 000 hectares au bénéfice des sols naturels (landes ou friches et espaces boisés). Inversement, ils récupèrent 156 000 hectares de sols artificialisés et en gagnent 427 000 sur les sols naturels. En bilan net, ils diminuent de 327 000 hectares, ce qui correspond à une baisse moyenne de 82 000 hectares ou 0,3 % par an. Ces chiffres sont à comparer aux 27,7 millions d'hectares qui ne changent pas. Réciproquement, les sols artificialisés progressent de 79 000 hectares par an (1,7 %) et les sols naturels de 3 000 hectares par an. Entre 2006 et 2010, seules les surfaces toujours en herbe diminuent de manière significative : elles perdent 116 000 hectares par an alors que les terres cultivées en gagnent 34 000. Mais la réciprocity est importante entre ces deux occupations : en quatre ans, 884 000 hectares de surfaces toujours en herbe ont été mis en culture alors que 579 000 hectares ont suivi le chemin inverse.

René Jean Michel-Paul Morel
Bureau des statistiques végétales et forestières

Occupations principales par région en 2010 Les espaces naturels plus fréquents dans le Sud et l'Est



1. Voir classement des orientations dans l'encadré méthodologie.

Source : SSP - Agreste - Teruti-Lucas

Occupation du territoire en 2010

Unité : millier d'hectare

Régions		Sols artificialisés			Sols agricoles		Sols naturels					Surface totale
		Sols bâtis	Sols revêtus ou stabilisés	Autres sols artificialisés	Sols cultivés	Surface toujours en herbe	Sols boisés	Landes friches, maquis, garrigues	Sols nus naturels	Zones humides et sous les eaux	Zones non accessibles	
Alsace	Surface	17	46	41	267	93	342	12	1	13	0	833
	<i>Demi-intervalle de confiance</i>	6	9	8	31	25	41	7	1	9	0	
Aquitaine	Surface	64	150	157	1 025	543	1 871	222	36	75	40	4 183
	<i>Demi-intervalle de confiance</i>	6	10	9	33	17	27	7	1	8	1	
Auvergne	Surface	30	94	48	462	1 067	798	86	6	26	0	2 617
	<i>Demi-intervalle de confiance</i>	9	15	13	30	32	48	20	23	15	0	
Basse-Normandie	Surface	27	84	53	656	649	260	27	7	11	0	1 774
	<i>Demi-intervalle de confiance</i>	7	12	12	43	20	41	10	2	9	1	
Bourgogne	Surface	23	133	56	1 016	819	1 044	46	2	33	2	3 175
	<i>Demi-intervalle de confiance</i>	5	9	7	26	23	22	6	4	3	0	
Bretagne	Surface	68	164	109	1 442	258	538	115	17	36	2	2 751
	<i>Demi-intervalle de confiance</i>	8	13	11	36	27	29	7	2	13	0	
Centre	Surface	42	159	123	2 055	358	1 040	100	5	71	1	3 954
	<i>Demi-intervalle de confiance</i>	4	8	8	26	16	24	5	1	5	0	
Champagne-Ardenne	Surface	23	77	61	1 300	296	753	28	2	32	0	2 572
	<i>Demi-intervalle de confiance</i>	5	8	9	23	5	21	4	2	4	2	
Corse	Surface	7	13	10	24	90	270	349	100	7	1	872
	<i>Demi-intervalle de confiance</i>	7	13	9	26	23	41	28	24	15	3	
Franche-Comté	Surface	18	59	42	263	432	769	24	2	22	0	1 631
	<i>Demi-intervalle de confiance</i>	4	7	8	21	12	24	4	1	4	0	
Haute-Normandie	Surface	20	58	64	589	221	248	18	1	15	0	1 233
	<i>Demi-intervalle de confiance</i>	6	9	9	34	15	27	6	2	6	0	
Ile-de-France	Surface	49	102	100	569	31	310	27	4	15	1	1 207
	<i>Demi-intervalle de confiance</i>	29	47	43	137	102	153	62	41	40	13	
Languedoc-Roussillon	Surface	36	107	60	568	268	1 059	549	64	65	0	2 776
	<i>Demi-intervalle de confiance</i>	5	9	7	24	31	33	10	3	6	0	
Limousin	Surface	13	60	45	245	601	662	55	2	22	0	1 706
	<i>Demi-intervalle de confiance</i>	7	11	13	36	31	41	19	14	8	4	
Lorraine	Surface	33	82	62	731	471	904	48	2	34	0	2 367
	<i>Demi-intervalle de confiance</i>	8	9	9	26	15	16	5	3	5	0	
Midi-Pyrénées	Surface	55	142	136	1 552	808	1 432	274	110	48	2	4 560
	<i>Demi-intervalle de confiance</i>	9	12	13	34	24	40	17	7	13	12	
Nord-Pas-de-Calais	Surface	54	80	73	679	190	131	19	9	11	0	1 245
	<i>Demi-intervalle de confiance</i>	5	11	7	36	30	43	7	1	6	4	
Pays de la Loire	Surface	67	175	124	1 585	659	488	61	5	77	0	3 240
	<i>Demi-intervalle de confiance</i>	4	7	6	19	23	33	4	1	5	0	
Picardie	Surface	31	74	60	1 176	174	379	32	3	23	0	1 952
	<i>Demi-intervalle de confiance</i>	5	9	12	38	20	38	6	1	9	0	
Poitou-Charentes	Surface	40	129	89	1 478	280	484	57	1	36	1	2 595
	<i>Demi-intervalle de confiance</i>	8	12	10	32	15	26	11	5	7	2	
Provence-Alpes Côte d'Azur	Surface	54	123	62	396	298	1 383	439	305	118	1	3 180
	<i>Demi-intervalle de confiance</i>	6	11	9	27	18	35	28	11	13	0	
Rhône-Alpes	Surface	77	209	158	704	855	1 834	265	281	112	0	4 497
	<i>Demi-intervalle de confiance</i>	3	7	7	15	21	24	7	2	5	0	
France métropolitaine	Surface	849	2 320	1 733	18 783	9 462	17 000	2 853	967	901	50	54 919
	<i>Demi-intervalle de confiance</i>	158	261	241	761	559	851	301	166	211	42	
Guadeloupe	Surface	6	6	4	31	24	61	22	2	7	0	163
	<i>Demi-intervalle de confiance</i>	1	1	1	3	2	3	2	1	2	0	
Martinique	Surface	7	9	2	18	18	37	15	3	4	0	113
	<i>Demi-intervalle de confiance</i>	1	1	1	3	2	3	2	1	1	0	
La Réunion	Surface	7	11	4	45	9	102	54	17	2	0	251
	<i>Demi-intervalle de confiance</i>	1	1	1	3	2	5	5	3	1	0	

Lecture : les données de ce tableau sont des estimations provenant de l'enquête Teruti-Lucas. Aussi, la surface a 95 chances sur 100 de se situer dans un intervalle centré sur la valeur estimée plus ou moins le demi-intervalle de confiance. Par exemple en Alsace, la surface des sols boisés a 95 chances sur 100 de se situer dans l'intervalle compris entre 301 000 et 384 000 hectares.

Définitions

■ **Sols bâtis** : comprennent les sols bâtis clos et couverts comme les immeubles et maisons d'habitation, les immeubles de bureaux ou commerciaux, les usines et les bâtiments agricoles, ou couverts seulement comme les halles de marchés, les quais de gare ou les hangars agricoles. Les serres et abris hauts leur sont rattachés.

■ **Sols revêtus ou stabilisés** : comprennent les routes, autoroutes, voies ferrées, chemins forestiers et agricoles, places, squares, ronds-points, parcs de stationnement. Les cours de ferme et les sols stabilisés par le passage fréquent d'engins de chantier leur sont rattachés.

■ **Autres sols artificialisés** : comprennent les mines, carrières, décharges, chantiers, terrains vagues, ainsi que les espaces verts artificialisés : espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs.

L'ensemble des sols bâtis, des sols revêtus ou stabilisés et des autres sols artificialisés forme les **sols artificialisés**.

■ **Sols cultivés** : sols où des cultures sont plantées et cultivées. Ils comprennent les cultures annuelles (céréales, oléagineux, protéagineux, betterave, pomme de terre, légumes, etc.), les prairies temporaires (semées depuis 5 ans ou moins), les jachères, les cultures permanentes (vergers, vignes, petits fruits, plantes ornementales et pépinières), les jardins familiaux, ainsi que les sols nus ou enherbés liés à la production agricole (tournières, mouillères, aires d'ensilage, etc.)

■ **Sols boisés** : espaces caractérisés à la fois par la présence d'arbres d'essences forestières et par l'absence d'autre utilisation prédominante du sol. Les arbres atteignent une hauteur minimale de 5 m et le taux de couvert (projection des houppiers sur le sol) est supérieur ou égal à 10 %.

Les sols boisés comprennent :

Les forêts : sols boisés de surface unitaire supérieure ou égale à 0,50 ha (définition FAO).

Les peupleraies : espace boisé couvert de peupliers cultivés plantés à intervalles réguliers comprenant 3 rangs ou plus.

Les bosquets : sols boisés de surface unitaire inférieure à 0,50 ha et comportant 4 arbres ou plus.

Les haies et alignements d'arbres : sols boisés de forme linéaire dont la largeur moyenne (projection des houppiers sur le sol) est comprise entre 3 et 20 m et la longueur supérieure à 25 m.

■ **Landes et friches** : occupations appelées selon les régions landes, friches, maquis, garrigues ou savanes, caractérisées par la présence d'arbustes et de végétaux ligneux ou semis-ligneux bas (moins de 5 m) sur plus de 20 % de la superficie. Il peut aussi y avoir des arbres épars (de plus de 5 m) qui couvrent moins de 10 % de la superficie.

■ **Surfaces toujours en herbe** : superficies couvertes d'herbe d'origine naturelle ou semée depuis plus de 5 ans. Le couvert des éventuels arbres épars est inférieur à 10 %. Les éventuels végétaux ligneux ou semis-ligneux bas occupent moins de 20 % de la surface.

■ **Sols nus naturels** : zones où le couvert végétal occupe moins de 50 % de la surface. Ils comprennent les dunes littorales, les plages de sable ou de galets, les zones à roche affleurante, les éboulis, etc.

■ **Zones humides et sous les eaux** : comprennent les eaux intérieures courantes ou non, les marais salants et étangs d'eau saumâtre, les tourbières et marais intérieurs, les estuaires, les glaciers et neiges éternelles et, dans les départements d'outre-mer, les mangroves.

■ **Zones interdites** : terrains militaires ou privés non accessibles sur lesquels il n'est pas possible de renseigner l'occupation du sol même par photo-interprétation.

■ **Sols agricoles** : ensemble formé par les sols cultivés et les surfaces toujours en herbe.

■ **Sols naturels** : ensemble formé par les sols boisés, les landes et friches, les sols nus naturels et les zones humides et sous les eaux.

Méthodologie

■ L'enquête Teruti-Lucas, réalisée chaque année par les services statistiques du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire permet de suivre l'évolution des différentes catégories d'occupation et d'usage du sol à partir d'un ensemble de points constituant un échantillon représentatif du territoire national. Un premier échantillon permanent (échantillon Teruti) constitué en 1982 a été suivi jusqu'en 1990. Il a été renouvelé en 1990 et 1991 afin de corriger certains biais de représentativité introduits lors du tirage de l'échantillon de 1982. Les progrès techniques en matière de numérisation des documents cartographiques et de géoréférencement des points ont incité à redéfinir à nouveau l'échantillon de l'enquête en 2005. L'échantillon normal représentatif du territoire comprend en métropole 309 000 points groupés en 31 500 grappes ou segments. L'échantillon est également étendu aux départements d'outre-mer.

■ Les points sont observés chaque année sur le terrain par un enquêteur qui relève leur occupation et leur usage. L'occupation ou couvert est la couverture physique de la surface du point (sol bâti, cultivé, boisé, etc.). L'usage ou utilisation est la fonction socio-économique du point observé (production végétale, élevage, industrie, habitation, loisirs, etc.).

■ Un point Teruti-Lucas représente approximativement une superficie de 94 ha pour Paris, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-

Marne et le Territoire-de-Belfort et de 178 ha pour les autres départements métropolitains. Comme dans toute enquête statistique, l'estimation des variables est assortie d'un calcul de précision qui dépend du niveau géographique (France entière, région, département), de l'importance et de la dispersion du phénomène observé. La construction d'un intervalle de confiance centré sur la valeur estimée permet de déterminer la plage de valeurs dans laquelle la valeur vraie est comprise avec une certaine probabilité.

Classement des régions par occupation dominante

■ Les sols artificialisés étant mis à part, un premier classement porte sur la part relative des sols agricoles et des sols naturels. La région est classée « occupation agricole principale » lorsque la part des sols agricoles est supérieure à la moyenne de la France métropolitaine hors sols artificialisés (56 %), naturelle dans le cas contraire.

■ Dans un deuxième temps, chacune de ces catégories est répartie en deux sous-catégories selon que la part de surface toujours en herbe dans les sols agricoles est inférieure ou supérieure à la moyenne de la France métropolitaine hors sols artificialisés (33 %). On aboutit ainsi à quatre types de régions selon l'occupation principale : agricole cultivée, agricole toujours en herbe, naturelle avec cultures, naturelle avec herbe.